

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N°2024-21-T1**

**SÉANCE DU 6 JUIN 2024**

**Date de convocation du conseil d'administration : 31 mai 2024**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD. ; Mme Florence ASTI LAPPERIERE

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS. M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Myriam RAFFARA donne pouvoir à M. Benoît SECHET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Vincent FRIDRICI.

**Membres absents :** M. Christian GORISSE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; M. Christophe PERRIN ; Mme Evelyne LARASSE

**OBJET : CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ENTRE LE CCAS D'ÉCULLY ET L'ORGANISME OCELIA**

Un collectif de directeurs de CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon a engagé une réflexion collective afin de pouvoir bénéficier de prestation d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP)

L'APP est une démarche de réflexion collective, encadrée par un professionnel, qui permet aux directeurs et cadres d'analyser et de discuter de situations professionnelles complexes à travers une approche systémique. Ce type de formation présente plusieurs avantages :

- Renforcement des compétences : Développer des compétences en gestion et en résolution de problèmes grâce à une approche analytique et systémique.
- Amélioration de la qualité des services : Optimiser les pratiques professionnelles au sein du CCAS, contribuant ainsi à une meilleure qualité de service pour les usagers.
- Échange et partage d'expériences : Favoriser un espace d'échange et de partage entre professionnels, permettant d'enrichir les pratiques à travers les retours d'expérience.
- Soutien et accompagnement des directeurs : Offrir un soutien professionnel aux directeurs face aux défis et complexités de leurs fonctions.

Accuse de réception en préfecture  
069-266910033-20240619-2024-21-T1-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Un cahier des charges a été construit et transmis à différents organismes et après auditions de ceux-ci le choix s'est portée sur l'organisme de formation lyonnais OCELIA

OCELIA est un organisme reconnu pour son expertise en matière de formation professionnelle dans le secteur social et médico-social. Il propose des formations en analyse de la pratique animées par des experts en systémique, qui sont particulièrement adaptées aux besoins des directeurs et cadres des CCAS.

La convention proposée avec OCELIA comprend :

**Objectifs de la formation** : Permettre aux participants de développer une capacité d'analyse critique des situations professionnelles, d'améliorer leur prise de décision et de renforcer leur leadership.

**Modalités de la formation** : Sessions régulières de groupes d'échange de 3h, encadrées par un professionnel en analyse systémique. Ces sessions se dérouleraient de septembre 2024 à juin 2025 toutes les six semaines, sur une durée d'un an.

**Public cible** : Les directeurs de CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon volontaires (groupe de 10 participants).

**Coût de la formation** : 171€ pour l'année 2024, 342 € pour l'année 2025.

#### Bénéfices attendus

- Améliorer les pratiques professionnelles et la qualité des services rendus par le CCAS d'Écully.
- Renforcer la cohésion et la coopération entre les cadres du CCAS.
- Offrir un espace de réflexion et de soutien aux directeurs face aux enjeux complexes de leur mission.

Vu le code général des collectivités territoriales,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **Autorise Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention entre le CCAS d'Écully et l'organisme OCELIA au titre de la formation professionnelle pour la période de juin 2024 à juin 2025 (03\_ANNEXE\_CONV\_CCAS\_OCELIA\_APP) et tous documents afférents nécessaires à l'exécution de ladite convention.**
- **Dit que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses, chapitre 11 du budget principal 2024 du C.C.A.S d'Écully.**

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

déposé le 19 JUIN 2024  
 transmis le 19 JUIN 2024  
Affiché, le 19 JUIN 2024

CCAS d'Écully – Conseil d'Administration du 06-06-2024

Ainsi délibéré,

A Écully, le 06 JUIN 2024  
08910687008-2024-0019-2694-21-T1-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

délibération n° 2024-21-T1

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



Certifié exécutoire le 19 JUIN 2024

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20240619-2024-21-T1-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Convention faite le	PERSONNE A CONTACTER	REFERENCE CONVENTION
27/05/2024	Carole THOMAS c.thomas@ocellia.fr	L 2 4 - 0 4 1 - E

### Entre les soussignés :

#### OCELLIA

20 rue de la Claire – CP 320  
69337 Lyon cedex 09  
Tel : **04 78 64 24 09**  
N° SIRET : 302 938 832 00045

#### CCAS ECULLY

1 Place de la Libération  
69130 ECULLY  
  
N° SIRET : 266 910 0033 00015

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

### ARTICLE 1 - OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Ocellia assurera la formation suivante :

#### → Intitulé de la formation

#### → Objectifs, programme et méthodes

Le commanditaire atteste avoir pris connaissance de la proposition pédagogique ou du programme de formation et approuve les objectifs, le contenu et le déroulé de la formation.

#### → Durée et horaires

#### → Dates

#### → Lieu

Le commanditaire s'assure de la conformité des locaux et du matériel qui seront mis à disposition pour la formation ; incluant la possibilité du respect des règles sanitaires et de distanciation règlementaire. Le règlement intérieur du commanditaire ou des locaux au sein desquels le groupe sera accueilli, s'appliquera lors des séances de formation.

#### → Intervenant.e pressenti.e

#### → Publics et effectifs formés

#### Analyse des pratiques managériales

En pièce jointe

9 séances de 3h, de 9h à 12h, de septembre 2024 à juin 2025, soit un total de 27 heures

13/09, 25/10, 20/12, /24, 10/01, 21/02, 28/03, 18/04, 23/05 et 20/06/25

Dans les locaux de Ocellia Lyon

Céline Bartette

Directeurs de Centres Communaux d'Action Sociale  
du département du Rhône (10 participants)

#### Espace Lyon

Le Sémaphore  
20 rue de la Claire CP 320  
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88  
contactlyon@ocellia.fr

#### Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165  
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08  
contactgrenoble@ocellia.fr

#### Espace Valence

103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence

04 75 86 30 55  
contactvalence@ocellia.fr

Lyon - Grenoble - Valence  
Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20240619-2024-21-T1-DF  
Date de réception en préfecture : 2024-06-19  
[www.ocellia.fr](http://www.ocellia.fr)

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus et à transmettre la liste des participants au bénéficiaire avant le début de la formation.

## ARTICLE 3 - PRIX DE LA FORMATION ET MODALITES DE REGLEMENT

En contrepartie de cette action de formation, le CCAS d'Ecully, s'acquittera auprès d'OCELLIA des coûts suivants :

Désignation	Unité			Prix unitaire	2024	2025	OBSERVATION
	Heures	Jours	Autre		TOTAL €	TOTAL €	
					NET DE TAXE	NET DE TAXE	
Ce montant inclut le temps de préparation, l'élaboration des supports pédagogiques* et l'intervention	9			190,00 €	1 710,00 €	frais de formation à répartir entre 10 Directeurs de CCAS	
	18			190,00 €	3 420,00 €		
<i>*Dans le cadre de l'engagement de Ocellia pour l'environnement, les supports fournis pour les formations sont dématérialisés.</i>							
<b>Total Frais Formation</b>					<b>1 710,00 €</b>	<b>3 420,00 €</b>	
Déplacement formateur :							INCLUS
Le coût de la formation, s'élève à :							
<b>TOTAL GENERAL €</b>					<b>1 710,00 €</b>	<b>3 420,00 €</b>	<b>NET DE TAXE</b>
<b>TVA NON APPLICABLE</b>							
<b>Art. 293B du Code général des impôts</b>							
<b>Montant pour 1 participant du CCAS DE ECULLY</b>					<b>171,00 €</b>	<b>342,00 €</b>	<b>Le changement du nombre de participants ou l'assiduité n'entraînera pas de modification de devis ou de convention</b>
<b>Le paiement sera dû à réception de facture</b>							

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

**Titulaire** OCELLIA FISCALISE  
**Domiciliation** GROUPE CREDIT COOPERATIF  
**IBAN** FR76 4255 9100 0008 0139 7337 983  
**BIC** CCOPFRPPXXX

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20240619-2024-21-T1-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

#### ARTICLE 4 - SUIVI DE L'EXECUTION DE L'ACTION ET DE SA SANCTION

L'apprenant devra signer la feuille de présence à chaque demi-journée de formation. Cette feuille sera contresignée par le (s) formateur(s).

Un certificat de réalisation sera transmis au commanditaire et aux participants à l'issue de la formation.

#### ARTICLE 5 : DEDIT OU ABANDON

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, les [conditions générales de ventes](#), seront appliquées.

	OCELLIA	CCAS ECULLY
NOM-PRENOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Laurence JEUNET Directrice Ocellia espace Lyon	
Mention manuscrite « lu et approuvé »		
Date	27 mai 2024	
Signature + cachet de l'entreprise	 OCELLIA 20 rue de la Claire - CP 320 69337 LYON CEDEX 09 04 78 83 40 88 contact@ocellia.fr www.ocellia.fr	

maj 30/06/23

Accusé de réception en préfecture  
069-266910033-20240619-2024-21-T1-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Merci de retourner cette convention de formation dûment datée et signée avec le cachet de l'entreprise et la mention « lu et approuvé » avant le début de la formation soit par mail à [c.thomas@ocellia.fr](mailto:c.thomas@ocellia.fr) Ou par courrier.

